



Le Vieux-Marchois

Bulletin communal de liaison



Août 2013

Numéro 16

Mairie de Vieux-Marché
11, Plasenn ar C'hezeg
22 420 LE VIEUX-MARCHE

Téléphone : 02 96 38 91 13
Télécopie : 02 96 38 94 97
Messagerie : mairie.vieuxmarche@orange.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 17h00
Samedi de 8h00 à 12h00

Le site internet de la commune

<http://www.commune-levieuxmarche.com/>

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	1
Oui au Breton	2
L'association Vieux-March'Anim	2
Mutations chez nos enseignants !	3
Petit lexique de la réforme scolaire	3
La salle Victor Hugo	4
Inscription sur les listes électorales	4
Brûlage des déchets verts interdit	4
Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif	4



Le mot du Maire

Alors que les élèves vont bientôt faire leur rentrée scolaire, le gouvernement précise les contours de la réforme des rythmes scolaires.

Au Vieux-Marché, en concertation avec les communes de la communauté de communes, elle ne sera mise en place qu'en 2014. Il reste donc un an pour soumettre des propositions, élaborer des scénarios et moderniser l'école de nos enfants. Un an, c'est court au regard des enjeux et des impacts tant sur la vie scolaire que sur celle des familles.

Une forte adhésion de toutes les parties concernées est indispensable : enseignants, services municipaux et intercommunaux, élus, associations, et bien sûr parents d'élèves.

La concertation et l'écoute seront les maîtres mots de la réussite de ce changement.

Je profite également de ce dernier bulletin communal, avant la période de réserve imposée par les prochaines échéances municipales, pour faire le point sur les réalisations de ce mandat.

La plupart des projets et travaux que la municipalité avait dans sa profession de foi sont, soit réalisés soit en voie de l'être : mises aux normes et agrandissement de l'école ; Plan Local d'Urbanisme qui est maintenant en cours de finalisation ; réfection, sécurisation et effacement des réseaux sur la RD32 pour une première tranche, la seconde est programmée en 2015 ; revitalisation du bourg avec le marché du samedi matin et la construction des halles, rénovation de la boulangerie, achat d'une licence 4 pour un bar ; réhabilitation de la Salle Victor Hugo, voirie, réseau pluvial... Et bien d'autres encore, certainement moins visibles mais tout aussi importantes comme par exemple la mise en conformité électrique et gaz des bâtiments communaux.

Ces réalisations sont avant tout le résultat d'un travail collectif. *Gérard KERNEC.*

Ur gomz gant ar maer

P'emañ ar skolidi war-nes adkregiñ gant ar skol emañ ar gouarnamant o resisaat penaos e vo adkempennet implij-amzer ar skolioù.

Er C'houerc'had, evel ma zo bet divizet asambles gant ar c'humunioù all a zo er gumuniezh-kumunioù, ne vo lakaet an doare nevez da dalvout nemet a-benn 2014. Chom a ra ur bloaz gannimp neuze evit ober kinnigoù, gwelet e peseurt doareoù e chalfomp ober an traoù, ha nevesaat skol hon bugale. Ur bloaz n'eo ket gwall hir e-keñver ar pezh a zo e dalc'h aze hag an efedoù a vo da-heul, koulz war ar vuhez er skol ha war hini ar familhoù.

Ret eo d'an holl a zo e-barzh ar jeu en afer-se mont war ar memes tu da vat : kelennerien, servijoù ar gumun hag ar gumuniezh-kumunioù, dilennidi, kevredigezhioù, ha tud ar vugale evel-just.

Divizout an traoù asambles ha selaou an eil egile a rankimp ober, anez da se ne deufomp ket a-benn d'ober ar cheñchamant se evel zo dleet.

Peogwir emamp gant ar c'hannadig-kêr diwezhañ a-raok ma rankin tevel war sujedoù zo abalamour d'ar votadegoù da zont evit an ti-kêr, ec'h an da lavaret deoc'h pelec'h omp en em gavet gant al labourioù evit ar respetad-mañ.

An darn vrasañ eus an oberoù ha labourioù hon doa lavaret e rafemp, pa oamp war ar renk er votadegoù, zo bet kaset da benn, pe zo war-nes bezañ : astenn ar skol ha lakaat anezhi diouzh ar reoladoù ; steuñv lec'hel ar c'hêraozañ (PLU) emamp oc'h echuiñ prientiñ er mareoù-mañ ; lodenn gentañ al labourioù war an hent-departamant 32 – adingalañ, suraat ha koachañ ar rouedadoù –, an eil lodenn zo da vezañ graet e 2015 ; degas startijenn d'ar bourk en-dro gant ar marc'had bep Sadorn beure hag ar c'hoc'hu nevez-savet ; nevesaat ar stal-vara, prenañ un aotre 4 evit un ostaleri ; adingalañ ar Sal Victor Hugo, an hentoù, skarzhañ an dour-glav... Ha nouspet c'hoazh na vezont ket gwelet kement, goude m'int ken pouezus all evel lakaat savadurioù ar gumun diouzh ar reoladoù a-fet tredan ha gaz.

Kaset eo tout an traoù-se da benn a-drugarez d'ur strollad tud hag o deus labouret asambles.

Oui au Breton !

Le 27 Mars dernier, en présence de Léna Louarn, présidente de l'Office public de la langue bretonne et vice-présidente du Conseil Régional, Ar C'houerc'had a enfin rejoint les 163 communes signataires de la charte Ya d'Ar Brezhoneg qui vise à favoriser l'intégration de la langue bretonne dans la vie de tous les jours. En nous engageant à valider 10 des objectifs proposés par la charte, nous entrons d'emblée au niveau 2 : tout un symbole pour la commune d'Anjela Duval ! Le breton, une langue qui se meurt ? Certainement pas ! Sur les places des villages, au marché, dans les festoù-noz... ça cause brezhoneg, dame oui ! Et toutes générations confondues, mar plij ! Avec pas moins de 14 700 élèves inscrits en filière bilingue, la langue bretonne connaît depuis les années 1980 un nouvel élan : les klakenn ont encore de beaux jours devant elles !

En faisant le choix de renforcer la place de la langue bretonne aux côtés de la langue française, dans la signalisation ou les documents officiels par exemple, la commune réaffirme sa volonté de préserver l'identité culturelle bretonne. Terre de bocages et de côtes sauvages, de gwerzhioù et de festivals, de festoù noz et de veillées contées... Toutes ces richesses, la langue bretonne sait à merveille les faire chanter par ses sonorités, ses expressions imagées : c'est un autre regard posé sur le monde qui nous entoure. Le patrimoine breton est ancré dans la tradition, dans l'Histoire, mais il est aussi résolument ouvert et tourné vers l'avenir... Vivant !

Ya d'Ar Brezhoneg !

Abae ar 27 a viz Meurzh eo deuet ar C'houerc'had, a-benn ar fin, da vezañ unan eus ar 163 c'humun o deus sinet ar garta Ya d'ar brezhoneg a zo graet evit reiñ e blas d'ar brezhoneg er vuhez pemdez. An deiz-se e oa ganimp Lena Louarn, prezidantez Ofis publik ar brezhoneg ha besprezidantez ar C'huzul-rannvro. Lavaret hon eus lakaat 10 poent eus ar garta da dalvout, ar pezh a ra dimp bezañ diouzhtu el live 2 : n'eo ket un dister dra evit kumun Anjela Duval ! Ar brezhoneg, ur yezh hag a zo oc'h ober he zalaroù ? N'emañ ket, sur ! War al leurgêrioù, ar marc'hadoù, er festoù-noz... e vez komzet brezhoneg, ya 'vat ! Ha re gozh ha re yaouank mesk-hamesk, mar plij ! Bezañ zo ouzhpenn 14 700 a skolidi er skolioù divyezhek, gant se zo lañs a-nevez gant ar brezhoneg abaoe ar bloavezhioù 1980 : n'hon eus ket fin da glevet klakenned o kontañ ar gaoz !



Dibabet he deus ar gumun reiñ muioc'h a blas d'ar brezhoneg e-kichen ar galleg, dre ar panneloù pe ar paperioù ofisiel lakaomp, evel-se e tiskouez splann e fell dezhi delc'hen identelezh sevenadurel Breizh en he sav. Bro ar c'hleuzioù hag an aodoù gouez, ar gwerzioù hag ar festivalioù, ar festoù-noz hag ar c'hontadennoù er beilhadegoù... Lakaet e vez tout an traoù espar-se da ganañ dre muzik ha troiennoù skeudennet kaer ar brezhoneg : ur sell disheñvel eo war ar bed a zo en-dro dimp. Gwriziennet eo pinvidigezhioù Breizh en hengoun, en Istor, met troet eo da vat ivez war-zu an amzer-da-zont... bev !

L'association Vieux-March'Anim (VMA) a fêté son premier anniversaire au printemps dernier



Cette première année s'est déroulée sous le signe du partage et de la rencontre accompagnés d'une pointe d'originalité. En effet, les membres de l'association ne font pas dans la tradition ni dans l'ordinaire mais dans l'innovation. Comme la soirée concert du groupe Electric Bazar Cie qui a accueilli 200 personnes sous leur chapiteau installé au plan d'eau. Soit dit en passant, leur venue au Vieux-Marché était l'une des meilleures dates de leur tournée 2013 !

La soirée Soup'n Fun reverra le jour le samedi 26 octobre prochain toujours dans le style cabaret avec soupe offerte et vous pourrez apprécier un programme artistique de taille pour cette seconde édition.

Le spectacle de Noël offert aux enfants de la commune en partenariat avec l'association laïque sera reconduit en décembre prochain.

Pour cette rentrée, l'équipe VMA organise avec la complicité des adolescents de la commune, une boum party animée par un DJ le 21 septembre prochain.

Besoin d'un renseignement ou envie de partager une idée ou un avis, n'hésitez pas à contacter la présidente Gwendoline Le Gall au 06.88.74.58.56. ou laoransskib@hotmail.fr

Une réunion publique a lieu tous les troisièmes vendredis du mois à la salle Victor Hugo. La prochaine se déroulera le vendredi 20 septembre 2013.



Mutations chez nos enseignants !

L'an prochain, il y aura du changement à l'école du Vieux Marché...

Brigitte JEGOU, notre Brigitte, qui depuis 13 ans s'est occupée de nos enfants, leur a appris à lire, mais aussi à vivre ensemble... Brigitte, à qui nous pouvions confier nos bambins sans aucune inquiétude, sachant qu'elle serait toujours à l'écoute, toujours juste, comme une seconde petite mère... Brigitte continue sa route pour rejoindre Lannion. Pas très loin, mais quand même ! Et nous qui avions fini par croire que tu faisais partie des pierres de notre école ! Tu nous manqueras ! Mais tu reviendras nous voir, souvent, et à chaque libellule que tu croiseras, tu penses à nous....

Pascale COATANLEM aussi nous quitte. Depuis 2 ans sur notre école, elle avait pris en charge la classe des CE avec Anne GUILLOU, ainsi que les moyens-grands avec Emmanuelle LE ROUX. Les marques étaient prises, les projets pour l'an prochain engagés, mais la valse des mutations en a décidé autrement. A bientôt, Pascale ! La valse peut tourner encore dans les années à venir, qui sait ?...

2 départs... 3 arrivées ! Pascale JUBIC viendra seconder Anne GUILLOU auprès des CE, et Rozenn LE MAUX viendra passer une journée sur l'école pour remplacer Emmanuelle LE ROUX le jour de sa décharge de direction. Bienvenue à toutes les deux !

Et la troisième... Nathalie CLOZEL, une Vieux-Marchoise, ur plac'h eus Ar C'houerc'had ! Plounévez-Moedec a profité pendant plusieurs années de sa gentillesse, de son enthousiasme, de son sourire et de sa disponibilité, à notre tour maintenant ! Elle a choisi de laisser derrière elle ses manuels de breton pour revenir à nous : mersi dit, ha kant mil degemer mat, Nath !

L'équipe de nos enseignants change donc un peu de visage, mais l'esprit, j'en suis sûre, restera le même : le dynamisme, l'ouverture, les idées et les idéaux, l'envie de travailler et de donner de soi pour offrir aux élèves un enseignement et une école de qualité... Notre école est un lieu où il fait bon enseigner et être enseigné ! La municipalité vous remercie pour tous les efforts que vous déployez pour nos enfants, et également pour votre disponibilité et le lien de confiance qui s'est tissé entre l'école et la mairie, permettant un travail serein, agréable et fructueux. Merci, et bonne fin de vacances à tous !



Petit lexique de la réforme scolaire

Le 24 janvier 2013 paraît le décret n°2013-77 demandant aux communes, en lien avec l'Éducation Nationale, de mettre en place, au plus tard pour la rentrée 2014, une nouvelle organisation des rythmes au sein des écoles primaires. Cette réforme, certes très imparfaite, a pour but premier de rééquilibrer les journées de nos bambins en respectant leur rythme propre afin que les enseignements puissent être mieux assimilés, avec moins de fatigue pour les enfants. Objectif louable, et indispensable, qu'il conviendra de bien garder à l'esprit (et ce ne sera pas toujours si simple...) lors de la mise en place de cette nouvelle organisation. Mais quelles sont les grandes lignes de ce décret ? Mangé à toutes les sauces dans les médias, il devient parfois difficile à décrypter...

Tout d'abord, le temps d'enseignement : il reste strictement identique, 24H par semaine. La seule différence réside sur l'étalement de ces 24H non plus sur 4 jours, mais sur 4 jours et demi. Cette demi-journée sera, dans l'immense majorité des cas, le mercredi matin. Le temps d'enseignement est limité à un maximum de 5H30 par jour, et 3H30 par demi-journée.

La pause de midi : le décret impose pour cette pause une durée minimale de 1H30.

La grande nouveauté : les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ! Il s'agit d'un temps d'activité qui doit être proposé aux familles par les communes, à raison de 3H par semaine. Ce temps doit permettre d'ouvrir nos enfants à des activités, des mondes nouveaux. Une continuité de ce que peuvent apporter les enseignements, mais sur un mode plus détendu et plus ludique. Afin que ces temps, importants, puissent s'adresser à tous les enfants, la municipalité souhaite faire le choix d'une gratuité pour les familles.

Quelles activités ? Quels intervenants ? Quelle organisation horaire ? Tout reste encore à construire, et nous y travaillons déjà activement, en lien avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les employées communales de l'école, mais aussi avec les autres communes de Beg ar C'hra afin de pouvoir mutualiser nos moyens et nos idées. Dès que les grandes lignes auront été dessinées, une réunion publique sera organisée pour vous les présenter, et un avant-projet devrait être déposé pour avis à l'Inspection d'Académie vers la fin du mois d'Octobre.

Alors certes, ce décret reporte indirectement sur les communes une compétence qui relève pourtant bien de l'Etat. Certes, aucun moyen financier (qui ne soit pas dérisoire...) n'est accordé aux communes pour organiser ce changement. Certes, toutes les communes n'ont pas le même budget à accorder à ce projet, ni les mêmes accès à des intervenants spécialisés. Mais une réforme de l'école était, est indispensable ! Il s'agit ici d'un premier pas, d'autres mesures suivront (devront suivre), telles qu'une adaptation des programmes par exemple. Ce premier pas, en mettant en commun notre volonté d'offrir à nos enfants une école ouverte sur le monde, variée et adaptée à leurs besoins, en utilisant nos richesses locales (milieu associatif, artistes, artisans,...), nous le façonnerons ensemble pour qu'il devienne un projet, non pas de luxe, mais de qualité ! Simple, en tous les cas, fait avec nos petits moyens de petite commune rurale, mais diversifié et riche pour tous nos enfants !



La salle Victor Hugo

Après cinq mois de travaux, la salle a ré-ouvert ses portes.

Plusieurs entreprises sont intervenues : LE VERGE Christian (placo) ; KER DECOR (peinture et revêtement de sol) ; RIVA Ricardo (électricité, plomberie, pompe à chaleur) ; DUNET Store ; THIRRODE (Equipementier de la cuisine) ; SICLI (extincteur) ; API 22 (dalles plafond) ; Point P (portes, isolation). Les employés communaux, Gilbert, Jean-Yves, Jean-François et Jérôme ont pu mettre à profit leurs compétences en réalisant certains travaux en régie : démolition, préparation du chantier, isolation, faïence, construction du bar, pose du plafonds... Les activités associatives vont ainsi reprendre dans une belle salle fonctionnelle. Les particuliers peuvent désormais louer la salle pour des événements familiaux (anniversaire, petit repas...) sans préparation de repas. En effet la cuisine permet de réchauffer les plats mais pas de les confectionner.



Travaux de finition des peintures par l'entreprise Ker Décor

Par délibération en date du 02 juillet 2013, les tarifs de location ont été fixé comme suit :

Vieux-Marchois 105 € (le 1er jour) 52.50 € (le 2ème jour) ; Extérieurs 210 € (le 1er jour) 105 € (le 2ème jour) ; Jour de ménage 20 € ; caution 500 € et acompte non remboursable de 30 % à la réservation.

Inscription sur les listes électorales

Pour une inscription sur les listes électorales du Vieux-Marché au premier janvier 2014, il est nécessaire de venir en mairie avant le 31 décembre 2013 muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Brûlage des déchets verts interdit

Conformément au Règlement Sanitaire Départemental, les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.

Horaires d'ouvertures : lundis, mercredis, samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h ; vendredis de 14h à 18h (de mai à octobre).

Réhabilitation pour les installations d'assainissement non collectif : Une aide pour supprimer les points noirs du territoire

Contexte :

De 2007 à 2011, Beg Ar C'hra Communauté a mené le diagnostic des installations d'assainissement non collectif. Après cette opération, des contrôles de bon fonctionnement sont menés sur les maisons classées non acceptables tous les 4 ans, et tous les 8 ans pour les autres.

Pourquoi ce programme est mis en place ?

La collectivité souhaite voir le nombre de rejets polluants fortement diminuer sur son territoire : les rejets d'eaux usées constituent un risque de pollution et un risque sanitaire.

Au premier janvier 2013, l'agence de l'eau a créé un nouveau programme d'aide de 50% pour la réhabilitation des installations non conformes. La décision de mettre en place un programme de réhabilitation sur notre collectivité vient donc de cette possibilité d'aides financières pour les particuliers. C'est bien entendu le critère financier qui conditionne la plupart des réhabilitations ; certains particuliers ont fait l'effort de se mettre aux normes avant la mise en place du programme, c'est un effort conséquent qui a été consenti. Malheureusement les aides ne sont pas rétroactives.

Sont éligibles les ouvrages existants présentant un risque pour la santé ou un risque sanitaire ou environnemental (cf arrêté du 27 avril 2012) : c'est-à-dire principalement les installations qui ont un rejet d'eaux usées non traitées en milieu superficiel.

Sont Exclues les habitations construites après le 09/10/2009 (cf arrêté du 7 mars 2012) et les habitations vendues depuis le 01/01/2011 (loi grenelle).

Organisation :

L'opération est sous maîtrise d'ouvrage privée : le propriétaire reste décisionnaire du projet et des travaux et responsable de leur suivi. La collectivité agit en tant que mandataire administratif et financier entre le financeur et le particulier (boîte aux lettres pour le financement). Le SPANC assure également, comme pour tout projet, un contrôle sur la conception du projet et sur la réalisation des travaux qui en découlent.

Je veux bénéficier de ce programme d'aide : comment faire ?

Normalement un courrier a été envoyé à toutes les personnes susceptibles de pouvoir bénéficier de ce programme. Si vous souhaitez avoir plus d'informations, contactez le SPANC (02.96.38.35.21) qui se déplacera gratuitement afin de vous expliquer plus précisément les modalités d'application de ce programme et de déterminer votre éligibilité.

Le particulier doit faire réaliser une étude de sol par un bureau d'études pour déterminer la filière à mettre en place (coût de l'étude également pris en charge dans l'aide).